



Lutte contre la corruption – Conférence de presse du 1^{er} février 2005, Berne

Note de discussion Jean-Daniel Gerber

Où se situe la Suisse dans la lutte contre la corruption?

La corruption a longtemps été considérée comme un passage obligé pour la conduite d'activités économiques, du moins dans certains pays du monde. Cette époque est désormais révolue. Aujourd'hui, en effet, la corruption est interdite partout. Lorsqu'elle prend pied dans l'État, dans l'économie, dans la société, la corruption corrode en profondeur leur fonctionnement. Elle sabote véritablement le développement économique et social.

Ce fléau n'est pas le problème des autres. Il frappe partout, même si c'est à des degrés très divers. Selon « Transparency International », la corruption est actuellement endémique dans près de 60 pays. L'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine ne sont pas seules concernées : l'Europe l'est également. Mais la corruption représente aussi un grave problème dans de nombreux autres Etats.

La corruption est un important défi sur la voie d'un monde plus juste. Elle ne sera brisée que si les acteurs importants joignent leurs efforts et la combattent sur plusieurs fronts. La Banque mondiale, par exemple, se concentre notamment sur le bon fonctionnement des institutions étatiques. Une autre possibilité consiste à renoncer ensemble à la corruption au sein de branches déterminées de l'économie. La semaine passée à Davos, au « World Economic Forum », l'initiative « Partnering against Corruption », que 63 des principales entreprises du secteur de la construction ont rejointe, a marqué de grands progrès. Je ne voudrais pas manquer ici d'adresser de vives félicitations au Professeur Pieth et à son institut, le « Basel Institute on Governance », pour leur importante contribution à ce succès.

La convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption s'adresse également aux entreprises actives à l'étranger. Grâce à ce traité, la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales est devenue punissable dans 36 des pays industrialisés les plus importants. Cette convention exige de ses Etats parties qu'ils prennent des mesures d'accompagnement dans des domaines tels que la comptabilité, le blanchiment d'argent, l'aide au développement ou la garantie contre les risques à l'exportation. Afin que ce texte ne reste pas un recueil de bonnes intentions, un mécanisme de surveillance rigoureux a été institué. Le rapport par pays

que l'OCDE publie aujourd'hui sur la lutte contre la corruption conduite en Suisse – travail que nous aimerions vous présenter – en est une illustration.

L'examen par pays auquel a procédé l'OCDE

L'élaboration du rapport a demandé une bonne année. Après des travaux préparatoires approfondis, une équipe de huit examinateurs de l'OCDE a procédé pendant une semaine, en mai 2004, à de nombreuses auditions en Suisse. La liste des institutions rencontrées alors est attachée au rapport. Au mois d'octobre, les résultats du rapport ont été discutés – au sein de l'organe compétent de l'OCDE – par tous les États parties à la Convention, puis ils ont été complétés, et adoptés en décembre. La Suisse n'a pas eu droit au vote lors de cette adoption.

Le résultat n'est pas d'une lecture facile. Sur une soixantaine de pages, le rapport examine et évalue la prévention, la poursuite et la sanction de la corruption étrangère. Dix recommandations – que vous trouverez également traduites en allemand dans les documents qui vous ont été remis – montrent un potentiel d'amélioration. L'OCDE reviendra ultérieurement sur une série de questions de droit pénal, lorsque la Suisse disposera d'une jurisprudence suffisante sur les nouvelles normes pénales.

Le développement de la lutte contre la corruption en Suisse

La Suisse a révisé fondamentalement son droit pénal de la corruption en 2000. Jusque-là, les pots-de-vin versés à des fonctionnaires étrangers étaient fiscalement déductibles. En 2003, la responsabilité pénale pour les délits de corruption a été étendue aux personnes morales. D'autres mesures de lutte sont actuellement devant le Parlement, inspirées cette fois non plus par la convention de l'OCDE, mais par une convention du Conseil de l'Europe.

La convention de l'OCDE et l'examen de la Suisse ont déjà eu un retentissement considérable dans notre pays. Outre les nouveautés d'ordre pénal, la conscience du problème de la corruption s'est nettement accrue. La collaboration entre les autorités concernées, comme avec les entreprises et la société civile, s'est intensifiée. Un exemple en est la brochure – vous la trouverez dans votre documentation – que le seco a élaborée en étroite collaboration avec d'autres organes de la Confédération, avec

economiesuisse et Transparency International, brochure largement diffusée. A côté des représentants d'economiesuisse et de Transparency International, des membres des autorités les plus engagées contre la corruption internationale sont ici présents et prêts à répondre à vos questions; je veux parler de l'Office fédéral de la justice, du Ministère public de la Confédération, du Département fédéral des finances et du Département fédéral des affaires étrangères.

De nouvelles mesures contre la corruption ont été introduites dans de nombreux domaines d'activités de la Confédération. D'autres sont en préparation. Je me limiterai à deux exemples, issus de mon office, le Secrétariat d'Etat à l'économie:

- En matière de *garantie contre les risques à l'exportation*, les exportateurs sont régulièrement informés et le personnel responsable bénéficie d'une formation spéciale. Chaque exportateur est tenu de remettre une déclaration anticorruption. Des procédures sont aujourd'hui à l'examen, qui devront permettre d'identifier les projets particulièrement sensibles et de les soumettre à un examen plus approfondi.
- Deuxième exemple, dans le cadre de la *coopération au développement économique*, une typologie des risques de corruption et des directives d'évaluation des projets sous cet aspect ont été élaborées. Une procédure spéciale a été mise en place pour l'annonce des indices de faits de corruption.

Appréciation de la lutte menée par la Suisse contre la corruption

Jusqu'ici, 15 Etats parties à la convention ont été soumis à un examen approfondi, dont les sept pays industrialisés les plus importants (G-7). L'évaluation de la Suisse fait ici plutôt bonne figure.

Selon le rapport, la lutte conduite par la Suisse contre la corruption est, à plusieurs égards, d'une qualité supérieure à la moyenne. En font partie les mesures de prévention, exemplaires, prises en particulier par d'importantes entreprises multinationales. Je citerai aussi l'octroi de l'entraide judiciaire dans les affaires internationales de corruption. Les efforts des autorités fédérales en vue de développer des structures centrales performantes pour lutter contre la criminalité économique sont également reconnus.

Les dix domaines dans lesquels l'OCDE recommande à la Suisse d'apporter des améliorations concernent notamment: la sensibilisation des PME; la transparence en matière de comptabilité et de révision des comptes; la révélation des faits suspects de corruption (par les «donneurs d'alerte », les «Whistleblowers », dans le jargon des spécialistes) au sein des administrations et des entreprises; ou l'exclusion – pour les entreprises convaincues de corruption – des instruments proposés par l'Etat, comme la garantie contre les risques à l'exportation.

Votre documentation contient ces recommandations adressées à la Suisse, ainsi qu'un exposé plus complet de l'examen et de ses résultats.

Et maintenant? Quelle sera la suite de cet examen ?

Le rapport de l'OCDE dresse un état des lieux, important et bienvenu, de notre pays. Nous prenons au sérieux les recommandations qui nous sont faites. Nous allons les analyser et étudierons des options d'actions concrètes. Dans un an, la Suisse informera l'OCDE sur l'état des travaux de suivi et publiera dans deux ans un rapport de mise en œuvre.

La corruption est une question de morale, mais aussi d'incitation. Elle a pris profondément racine dans de nombreux pays et sociétés. Son éradication est une tâche de longue haleine. Des sanctions efficaces doivent être mises sur pied et développées, et l'effort de sensibilisation doit être poursuivi. Il faut que la corruption devienne de plus en plus un acte qui en vaut de moins en moins la peine, pour le corrupteur comme pour le corrompu. La convention de l'OCDE joue ici un rôle essentiel.